2020-00872

Certificat d'autorisation



Ville de Sherbrooke Service de la planification et de la gestion du territoire 555, Grandes-Fourches sud Sherbrooke (Québec)

Service de la planification et de la gestion du territoire

J1H 5H9 Téléphone: (819) 823-8000

Télécopieur:

\_\_\_\_\_

Demande débutée le: 06/04/2020 Demande complétée le: 06/04/2020 No demande: 2020-01014

Saisie par: Nathalie Perron

Type: Remise à l'état naturel des rives No certificat:

Nature: HABITATION EN COMMUN Résidentiel

## Identification

### **Propriétaire**

Ù^}åÈ\$^•Á\${]¦[]¦ã.æãå^•Áå\*ÁÖ[{æá}^Áå\*ÁŠæ&

100 RUE DU LAC • ĭ 㺠ÁŒT ÁÁ

SHERBROOKE QC

J1N 3M8 Tél.: (819) Ì Î I Ё FJ€

#### Demandeur

Synd. des copropriétaires du Domaine du lac

AWWW 00 rue du Lac, suite ADM

Sherbrooke. Québec

J1N 3M8 Tél.: (819) 864-6190

# **Emplacement**

Matricule: 8423-02-7478-0-410-0000 Code d'utilisation: 1000

Adresse: 100 RUE DU LAC J1N 3M8 • \* ar ÁDEÖT , Deauville Frontage: 1,59 m

Zones: H0084 Profondeur: 0,00 m

Lot distinct: ☑ Code ancienne ville: 43035 Superficie: 137,86 m²

Code de zonage: Blanc Nombre de logements: 1

Secteur d'inspection:

District électoral:

District 1.1 (de Beauvoir)

Année construction:

Nombre d'étages:

1,00

Arrondissement: Arrondissement no 1 Aire de plancher m²:

Service: Nombre d'unités touchées:

Cadastre: 1798130 1798141 1798181 1798085 PC 1798097 PC

#### **Travaux**

#### Exécutant des travaux

Ö[{æa}^Ás~ÁŠæ&

100 RUE DU LAC • \* ãc ÁQEÖT

SHERBROOKE QC

J1N 3M8 Tél (819) Ì Î I **Ë** FJ€

Téléc.:

No RBQ: No NEQ:

#### Responsable

Courriel: info@domainedulac.ca

Tél.: (819) 578-4036

Date début Gederd'utilisation projetée 6/04/2020000

Date prévue fin des travaux: 15/06/2020

Date fin des travaux:

## Renseignements comptables

Valeur des travaux: 0,00 \$ No facture:

Montant du permis: 0,00 \$

Montant du dépôt garantie: 0,00 \$ No reçu:

#### Remise à l'état naturel des rives.

Nom du cours Lac Magog

Méthode de délimitation de la ligne es hautes eaux: Récurrence 2 ans

Pente de la rive

Information sur la Nulle à faible Largeur de la rive 10

Quel est le pourcentage d'inclinaison?: Hauteur du talus en

Aspect physique de la rive				
<b>☑</b> P	résence d'arbres, d'arbustres, de haies, etc.			
Déta	ails:			
✓ Présence de bâtiment, construction, structure, etc.				
Déta	ails: Présence d'un escalier depuis le début des années 1990.			
<b>✓</b> P	résence d'un accès aménagé au cours d'eau Largeur de l'accès			

Le dossier requiert une analyse de droit acquis : non

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Plan d'aménagement sommaire du site visé par la demande comprenant	$\square$	$\square$	06/04/2020
Localisation du cours d'eau ou plan d'eau sur le terrain	$\square$	$\square$	06/04/2020
Les plantations projetées dans la rive	$\square$	$\square$	06/04/2020
Les noms des espèces d'herbacées, arbustives et arborescentes projetées	$\square$	$\square$	06/04/2020
Le nombre de plans de chaque type	$\square$	$\square$	06/04/2020
Les aménagements et ouvrages existants et projetés sur le site	$\square$	$\square$	06/04/2020

## Description des travaux:

Puisque seuls certains des copropriétaires sont propriétaires du quai, seuls ces derniers ont l'autorisation d'y circuler, il est permis de conserver deux accès sur leur propriété. De plus, pour des raisons de sécurité, il serait difficile de joindre la descente des kayaks à l'accès au quai. En effet, ce dernier regroupe des embarcations motorisées de gros calibre. En contrepartie, les copropriétaires acceptent que la largeur des deux accès totalise environ 5 mètres. Par rapport au plan déposé, les représentants du Domaine du lac s'engagent à ajouter un minimum de 4 arbres ( *Sorbus Decora*) dans la zone de 5 mètres de la bande riveraine (en respectant le 4 à 6 mètres maximum entre chaque arbre). De plus, l'ajout de vivaces sera en surplus des arbustes dont le nombre total sera d'environ 60, composés principalement de Genévriers communs, de Potentilles frutescentes et une quinzaine de vignes vierges ou une autre plante grimpante figurant au guide de la FIHOQ.

#### Commentaires:

#### **NOTE GÉNÉRALE:**

Ce projet doit être conforme à tous les règlements d'urbanisme en vigueur, incluant les règlements de zonage et de construction et de toute autre loi ou règlement applicables. Toute omission sur les plans ne soustrait en rien l'obligation du propriétaire ou du requérant de s'y conformer.

## LE PRÉSENT CERTIFICAT COUVRE UNIQUEMENT LA REMISE À L'ÉTAT NATUREL DES RIVES, SANS

Initiales:	No demande: 2020-01014	No certificat: 2020-00872	2/4

# AUCUN OUVRAGE DE DÉBLAI OU DE REMBLAI, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14.2.6 DU RÈGLEMENT 1200 DE LA VILLE DE SHERBROOKE.

Le plan que vous avez fourni est accepté à titre de base et en tout temps la plantation doit respecter des dispositions suivantes :

#### REMISE À L'ÉTAT NATUREL DE LA RIVE :

Lorsque la rive n'est plus à son état naturel à la suite des ouvrages ou des travaux, il est requis de procéder à la remise à son état naturel sur une bande minimale de 5 mètres lorsque la pente est inférieure à 30 % ou de 7,5 mètres lorsque la pente est égale ou supérieure à 30 %.

La remise à l'état naturel doit respecter les conditions suivantes :

- 1) Les espèces herbacées doivent pouvoir repousser sur la rive;
- 2) Une variété d'arbres d'espèce indigène riveraine doivent être plantés; les arbres doivent être répartis uniformément à une distance minimale de 4 mètres et maximale de 6 mètres entre chacun d'eux, et ce, de façon à couvrir toute la superficie de la rive artificialisée. Pour des considérations géotechniques, la plantation d'arbres n'est pas exigée aux endroits où la pente est égale ou supérieure à 30 %;
- 3) Une variété d'arbustes d'espèce indigène riveraine doivent être plantés; les arbustes doivent être répartis uniformément, à une distance minimale de 1 mètre et maximale de 1,5 mètre entre chacun d'eux, et ce, de façon à couvrir toute la superficie de la rive artificialisée;
- 4) Un mur de soutènement, le cas échéant, doit être recouvert, entre autres, par de la vigne vierge ou de la vigne de rivage;
- 5) La remise à l'état naturel de la rive doit être réalisée avant le 31 octobre 2019.

La remise à l'état naturel de la rive ne s'applique pas à une rive naturelle (qui n'a subi ni perturbation de l'homme ni entretien), sur des terres en culture ni pour les constructions, les ouvrages et les travaux autorisés sur les rives à l'article 14.2.3 du présent règlement (article 4.2.6 règlement de zonage et de construction no 1200).

\*Se référer au site de la Ville pour obtenir le répertoire des végétaux recommandés.

Pour l'aménagement d'un sentier, d'un escalier ou d'une fenêtre, consultez le guide sur la remise à l'état naturel des rives des cours d'eau, disponible sur le site de la Ville.

## **OBLIGATIONS LIÉES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION:**

Le détenteur du certificat d'autorisation doit :

- Respecter les conditions du certificat d'autorisation délivré et le délai réglementaire;
- En aucun cas, modifier ou s'écarter des conditions du certificat d'autorisation sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'autorité compétente;
- Tenir disponibles les plans et devis approuvés auxquels s'applique le certificat d'autorisation, à tout moment durant les heures de travail, sur les lieux des travaux;
- Afficher le placard du certificat d'autorisation à un endroit bien visible de la rue sur les lieux des travaux pendant toute la dur(article 4.1.8 du règlement 1202).

# **ÉCOULEMENT DE SÉDIMENTS:**

Prévoir et réaliser des mesures de protection pour réduire l'écoulement de sédiments dans un cours d'eau, un lac ou un milieu humide.

Initiales: No demande: 2020-01014 No certificat: 2020-00872 3/4

# Signature du demandeur

Je soussigné(e) Synd. des copropriétaires du Domaine du lac, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le certificat m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent certificat de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signé à Ville de Sherbrooke ce								
Signé par								
Certificat  Date émission: 06/04/2020	En vigueur jusqu'au:01/07/2020	No certificat:	2020-00872					
Approuvé par:		Date:						
Signature :								
Responsable du dossier:	Nathalie Perron							
Signature :								

Initiales: No demande: 2020-01014 No certificat: 2020-00872 4/4